



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 11478

Texte de la question

M. Jean Besson appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que les documents administratifs (fiches d'absence, maladie, accident, ainsi que les fiches de mutation), nécessaires aux instituteurs de l'academie de Lyon, doivent être payés par les intéressés. Il lui demande s'il envisage de remédier à cette situation abusive, et faire en sorte que ces documents soient mis à la portée des intéressés gratuitement.

Texte de la réponse

La situation évoquée résulte en effet d'une pratique mise en place au plan local par deux inspections académiques. Des instructions ont été données pour que la charge financière des documents administratifs actuellement supportée par les instituteurs des circonscriptions concernées soit imputée sur les crédits ouverts à ce titre.

Données clés

Auteur : [M. Besson Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11478

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 843

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2344